Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 062-216201780-20260827-2026_319-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE – COMMUNE DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Ville de Bruay-La-Buissière
Terre de valeurs, ville d'avenir

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-319 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DÉCISION PORTANT SUR ACHAT DE VEHICULES NEUFS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 qui dispose que le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de certains pouvoirs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 qui dispose que le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-15 en date du 21 mars 2026, visée en préfecture du Pas-de-Calais le 26 mars 2026, consentant à Monsieur Ludovic PAJOT, Maire de la Commune de Bruay-la-Buissière, pour la durée totale de son mandat, une délégation générale de pouvoir au Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales pour effectuer divers actes d'administration et notamment son alinéa 4,

Considérant la consultation engagée pour l'achat de véhicules neufs :

- Lot 01 : véhicule petit utilitaire 5 places
- Lot 02 : véhicule petit utilitaire 2 places + PSE
- Lot 03 : véhicule citadin

Considérant qu'à l'issue de cette consultation et après analyse des offres, les sociétés suivantes proposent une offre économiquement avantageuse :

Lot n°1 : Société STELLANTIS & YOU France 17 avenue André Guilbert
78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Lot n°2+PSE : SAS LOURME Groupe GGP Rue Eric Tabarly
62700 BRUAY-LA-BUISSIERE
Lot n°3 : Société STELLANTIS & YOU France17 avenue André Guilbert
78170 LA CELLE SAINT CLOUD

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

Lot n°1 : Société STELLANTIS & YOU pour un montant de 24 789,80 € TTC

Lot n°2 : SAS LOURME Groupe GGP pour un montant de 22 054, 76 € TTC et une PSE d'un montant de 22 054, 76 € TTC.

Lot n°3 : Société STELLANTIS & YOU pour un montant de 17 472, 51 € TTC (achat du véhicule) et des frais de bonus/malus écologique pour un montant de 240 € TTC

Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 062-216201780-20260827-2026_319-AU

Article 2 : La présente décision du Maire peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire, CS 62039, 59014, LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr.
Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Fait en l'Hôtel de Ville de Bruay-la-Buissière, le 27 août 2026.

Le Maire,

Ludovic Pajot

MAIRIE DE BRUAY LA BUISSIERE 62700

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le : 15 SEP. 2026

et de sa publication le : 15 SEP. 2026

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et R.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour une durée ne pouvant être inférieure à 2 mois.